



95 rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 Paris - France
Tél. : +33(0)1.86.90.29.10
contacts@donnadieu-associes.fr
www.donnadieu-associes.fr

SUPER NOVAE

Association loi 1901

**Siège social : 5 bis rue Martel,
75010 Paris**

SIRET : 89876132500031

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association SUPER NOVAE.

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SUPER NOVAE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

III - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

IV - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 juillet 2026

Pour DONNADIEU & ASSOCIES,
Ludovic DONNADIEU



Commissaire aux comptes

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,30		0,55
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	20 032		20 032		21 279	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	20 032		20 032	0,30	21 279	0,55
Stocks et en-cours						
Créances				85,60		93,81
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	5 645 848		5 645 848		3 559 572	
Charges constatées d'avance	52 653		52 653		71 896	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	938 707		938 707	14,10	218 172	5,64
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	6 637 208		6 637 208	99,70	3 849 641	99,45
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	6 657 240		6 657 240	100	3 870 920	100

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		0,01		0,01
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	500		500	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	30 341	0,46	1 194	0,03
Excédent ou déficit de l'exercice	-71 859	-1,08	29 147	0,75
Situation nette (sous-total)	-41 018	-0,62	30 841	0,80
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	-41 018	-0,62	30 841	0,80
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	40 650	0,61	74 500	1,92
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	40 650	0,61	74 500	1,92
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16		1 000	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	159 359	2,39	360 494	9,31
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	122 390	1,84	110 373	2,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	303 650	4,56	174 665	4,51
Produits constatés d'avance	6 072 194	91,21	3 119 047	80,58
TOTAL DES DETTES (IV)	6 657 608	100,01	3 765 579	97,28
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	6 657 240	100	3 870 920	100

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	17 435		17 435	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 232 135	5 032 497	-1 800 362	-35,77
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	15 265	4 025	11 240	279,26
Mécénats	928 358		928 358	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	412 200		412 200	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	74 500	31 030	43 470	140,09
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	113 944	3 660	110 285	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 793 837	5 071 212	-277 375	-5,47
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 703 693	3 080 357	-376 664	-12,23
Aides financières	1 285 866	1 158 099	127 766	11,03
Impôts, taxes et versements assimilés	30 427	31 603	-1 176	-3,72
Salaires	454 277	515 682	-61 405	-11,91
Cotisations sociales	216 617	201 359	15 258	7,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions	40 650	74 500	-33 850	-45,44
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	142 767	4 638	138 129	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 874 297	5 066 238	-191 941	-3,79
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-80 460	4 974	-85 434	

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 044	31 756	-28 712	-90,41
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	9 228	1 616	7 613	471,24
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	12 272	33 372	-21 099	-63,23
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	2 941	3 961	-1 020	-25,75
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	2 941	3 961	-1 020	-25,75
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	9 331	29 411	-20 079	-68,27
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-71 128	34 385	-105 513	-306,86
Produits exceptionnels (V)		2 383	-2 383	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		2 383	-2 383	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	731	7 621	-6 890	-90,41
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 806 109	5 106 966	-300 857	-5,89
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	4 877 969	5 077 820	-199 851	-3,94
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-71 859	29 147	-101 006	-346,55
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-71 859	29 147	-101 006	-346,55

ANNEXE COMPTABLE

L'objet social de l'entité est :

- participer au développement économique et social de pays en conflit, de pays post-conflit ou de pays en développement et de soutenir les populations de ces pays, notamment les plus vulnérables par toutes actions, projets et programmes d'aide au développement et notamment, par l'éducation et la formation, la transmission de savoir-faire par l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle ; par l'accompagnement d'initiatives économiques et sociales portées par des particuliers, des entreprises et ou des institutions, par la mise en réseau et l'assistance apportées aux entrepreneurs locaux et porteurs de projets locaux, par la diffusion d'une culture de l'entrepreneuriat selon des méthodes personnalisées et adaptées aux pays et populations auprès desquels l'association intervient.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Super Novae est une start-up de développement à but non lucratif conçue pour financer et mettre en place des projets d'appui aux entrepreneurs dans les pays en conflit, en stabilisation et en développement.

Son approche combine financement et soutien technique au bénéfice de ces héros du quotidien qui entreprennent - ou souhaitent entreprendre - dans les régions les plus hostiles du monde.

L'association opère au service de bailleurs bilatéraux et multilatéraux pour soutenir le relèvement économique de zones sensibles.

L'association souhaite aider à révolutionner l'aide au développement. Pour l'association, l'IMPACT passe en premier.

Les projets sont d'abord et avant tout conçus pour aider. L'impact est son premier objectif.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Ceux-ci relèvent majoritairement de moyens humains sur le terrain, appuyé par le siège (direction, comptabilité, RH, etc.).

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 6 657 239,89 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -71 859,34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Changement de méthode comptable

A compter du 1er janvier 2025, l'association a appliqué de manière prospective les règlements ANC 2022-06 et 2023-03.

Compte tenu des caractéristiques de l'association, l'application de cette nouvelle réglementation a un impact limité à la présentation du bilan et du compte de résultat aux nouveaux formats prescrits.

Cette nouvelle présentation n'appelle pas de remarques particulières pour la comparabilité entre les colonnes 2025 et 2024 du bilan et du compte de résultat.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Il s'agit de dépôts de garantie et cautionnements versés.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les comptes arrêtés au 31/12/2025 n'enregistrent pas de contributions volontaires reçues par l'association.

Elles sont limitées au bénévolat des administrateurs et peuvent être considérées comme non significatives pour apprécier les moyens et l'activité de l'association.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES**Effectif, Produits et charges exceptionnels****1/ Effectif**

A la clôture, l'association compte six salariés.

2/ Produits et charges exceptionnels

En 2024, il s'agissait de régularisations diverses.

Fiscalité, Rémunération des dirigeants**1/ Fiscalité**

Compte tenu de son activité, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux (TVA, IS de droit commun et CET).

Par contre, elle est soumise à l'IS au taux réduit sur les produits financiers.

De plus, pour les activités lucratives accessoires, elle est bénéficiaire du régime de la franchise des impôts commerciaux.

2/ Rémunération des dirigeants

Les 3 plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire générale) sont bénévoles et ne sont pas rémunérés.

Autres informations**1/ Subventions et concours publics**

Les sommes figurant dans le poste "Subventions et concours publics" correspondent exclusivement à des subventions d'Etat, de ministères, de l'EU, etc. pour le déploiement de projets et d'actions sur le terrain, incluant le financement également d'une quote-part de frais de fonctionnement.

Le montant inscrit dans le compte de résultat est un montant net des ressources et concerne les projets et actions exécutés en 2025.

La fraction des financements notifiés et se rattachant à des exercices ultérieurs est comptabilisée en "Produits constatés d'avance". Le mécanisme des fonds dédiés ne trouvent pas à s'appliquer.

2/ Aides financières

Ce poste comprend les dépenses mises en œuvre par les partenaires sur le terrain pour les actions et projets exécutés en 2025.

3/ Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

L'association n'est pas concernée par la présentation d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans l'annexe des comptes annuels (règlement ANC 2022-04).

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	21 279		6 892
TOTAL	21 279		6 892
TOTAL GENERAL	21 279		6 892

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		8 139	20 032	
TOTAL		8 139	20 032	
TOTAL GENERAL		8 139	20 032	

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances d'exploitation a été inscrit comme étant à moins d'un an, même s'il peut s'avérer que certaines d'entre elles portent sur des financements pluriannuels.

La présentation similaire a été retenue pour les PCA (au passif).

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	20 032		20 032
Actif circulant			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 234	3 234	
Divers	5 093 591	5 093 591	
Débiteurs divers	549 023	549 023	
Charges constatées d'avance	52 653	52 653	
TOTAL	5 718 533	5 698 501	20 032

SNOV - SUPER NOVAE Association
 Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	52 653
TOTAL	52 653

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Autres créances	5 635 217
Disponibilités	3 044
TOTAL	5 638 261

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

SNOV - SUPER NOVAE Association
 Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	500				500
Report à nouveau	1 194	29 147			30 341
Excédent ou déficit de l'exercice	29 147	-29 147		71 859	-71 860
TOTAL	30 841			71 859	-41 018

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	74 500	40 650	74 500	40 650
TOTAL	74 500	40 650	74 500	40 650
TOTAL GÉNÉRAL	74 500	40 650	74 500	40 650

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'association se situe depuis 2024 dans un rythme d'exploitation courant, même si elle continue à monter en puissance.

Cette situation conduit à ce que les audits de projets et d'actions par les bailleurs soient menés.

Au regard des conclusions des premiers audits, il avait été décidé de comptabiliser fin 2024 une provision pour risques et charges liée au volume d'opérations pour l'exercice 2024 et, en rattrapage, pour l'exercice 2023 également.

La dotation enregistrée fin 2024 s'établissait au total à 74.500 €.

Cette provision a été reprise en 2025 et une provision actualisée a été dotée fin 2025 pour 40.650 €

Ce niveau de provision évoluera au cours des années ultérieures pour tenir compte des statistiques réelles de dépenses inéligibles.

SNOV - SUPER NOVAE Association

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	16	16		
Fournisseurs et comptes rattachés	159 359	159 359		
Personnel et comptes rattachés	14 292	14 292		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 208	61 208		
Impôts sur les bénéfices	13 268	13 268		
Autres impôts et taxes assimilées	33 621	33 621		
Autres dettes	303 650	303 650		
Produits constatés d'avance	6 072 194	6 072 194		
TOTAL	6 657 608	6 657 608		

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance » la fraction des subventions pluriannuelles rattachée à des exercices futurs.

En l'absence d'informations précises et exhaustives quant à la chronologie d'engagement des dépenses sur le ou les prochains exercices pour les conventions en cours et, de fait, sur la comptabilisation des produits de l'exercice et des produits constatés d'avance, l'ensemble des PCA a été mentionné comme étant à moins d'un an.

La présentation similaire a été retenue pour les créances (à l'actif).

	Montant
Exploitation	6 072 194
TOTAL	6 072 194

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 200
Dettes fiscales et sociales	23 697
TOTAL	46 897

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants ci-dessous sont TTC et ils concernent les missions d'audit légal, d'audits actions/projets et de contrôle interne.

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	22 343	21 861
TOTAL	22 343	21 861